



CAYMAN ISLANDS  
GOVERNMENT

## Ministry of Finance Financial Services Secretariat

# Bulletin d'informations / Dossier

## La régulation des services financiers aux îles Caïmans

Si, dans l'Histoire des îles Caïmans, le chapitre consacré aux services financiers a été écrit il y a 40 ans, sa genèse prend forme dès les années 1700 ; deux héritages importants subsistent de cette époque : la Common Law britannique et la neutralité fiscale<sup>1</sup>. Les îles Caïmans ont toujours été une économie de marché ouverte qui, depuis les années 1960, a utilisé son « capital historique » au profit du secteur des services financiers.

En l'espace de 40 ans, les îles Caïmans sont devenues un centre financier international d'avant-garde dispensant des services spécialisés, axés sur l'institutionnel à une clientèle mondiale. Les principaux secteurs d'activité incluent la banque, les fonds d'investissement, les captives de réassurance, la domiciliation de sociétés, les fiducies, le financement structuré, l'immatriculation de navires et d'avions, sans oublier les transactions boursières à la Cayman Islands Stock Exchange. Ces secteurs, représentent à l'heure actuelle environ 30% du PIB, et 21% de la main-d'œuvre. De nombreux acteurs de ce marché sont des succursales ou filiales d'institutions internationales réputées.<sup>2</sup>

L'avantage compétitif des îles Caïmans sur le marché mondial des services financiers réside dans la faculté de l'archipel à proposer une plate-forme fiscalement neutre, efficace et rentable, pour les flux internationaux de capitaux. Les îles Caïmans offrent à leurs clients un « guichet unique » adossé à une excellente infrastructure professionnelle, dans un environnement caractérisé par une stabilité économique et politique.

La stabilité, l'intégrité et la qualité sont essentielles pour les îles Caïmans, en leur qualité de fournisseur de services financiers. En effet comme en témoigne l'histoire des îles Caïmans, le respect de normes internationales reconnues et pertinentes assure davantage la croissance durable du secteur qu'une absence totale de régulation. Les îles Caïmans mettent ainsi un point d'honneur à promouvoir cette certitude commerciale auprès de leurs clients du monde entier. Comme le conclut *The Economist*, « les territoires parfaitement administrés en tous genres, qu'ils soient on- ou offshore, sont bénéfiques au système financier mondial. »<sup>3</sup>

Pour que les îles Caïmans conservent leur primauté comme centre financier, leur gouvernement observe une approche conciliant principes et pragmatisme. Ses principes sont les suivants : observation de normes internationales appropriées ; respect de la primauté du droit, de la légalité et du droit à la confidentialité ; renforcement progressif des canaux de

<sup>1</sup> Les îles Caïmans n'ont jamais connu d'imposition directe ; leur système d'imposition indirect est basé sur la consommation.

<sup>2</sup> Ceci est particulièrement vrai dans le secteur bancaire ; les banques concernées sont tenues d'obtenir l'autorisation de l'autorité de régulation de leur pays d'origine pour les opérations réalisées aux îles Caïmans, ainsi que la confirmation d'accords de supervision consolidée.

<sup>3</sup> Etude sur les centres financiers offshore, *The Economist*, 24 février 2007.



coopération internationale ; engagement constructif sur des questions internationales concernant la fourniture de services transfrontaliers, plaçant ainsi les acteurs dans une égalité de concurrence.

De part leur côté pragmatique, ces principes concourent à promouvoir une certitude commerciale et à limiter le risque de réputation encouru par une clientèle internationale. Les îles Caïmans sont conscientes de leurs obligations, et du rôle qu'elles ont à jouer dans la lutte contre la criminalité financière internationale – tout en admettant que ces obligations sont appelées à évoluer, à l'instar des normes internationales et de la profession elle-même.

## La CIMA (Cayman Islands Monetary Authority), régulatrice des services financiers aux îles Caïmans



Fondée en 1996, la CIMA (Cayman Islands Monetary Authority) est chargée de la délivrance des permis et de l'application de mesures répressives. Environ 25% des recettes tirées des permis/immatriculations sont réinvesties dans la CIMA, soit 15 M\$ sur l'exercice 2006/2007, témoignant de l'importance accordée aux fonctions de cet organisme. Les principales caractéristiques de ce régime de régulation sont les suivantes :

- **Observation de normes internationales appropriées** – Principes fondamentaux de Bâle, de l'AICA et de l'OICV ; Recommandations du GAFI (40+9) ; Membre de l'OICV depuis juin 2008.
- **Application de critères légaux de « bien-fondé » aux acteurs du marché** – Au départ comme par la suite, la CIMA s'acquitte d'un devoir de vérification et de vigilance à l'égard des administrateurs, principaux actionnaires et hauts fonctionnaires d'établissements détenteurs de permis.
- **Coopération internationale** – La CIMA est tenue de venir en aide à ses homologues étrangers. Depuis 2000, la CIMA a traité plus de 990 requêtes émises par des autorités de régulation étrangères. Sans qu'il s'agisse d'une condition préalable, la CIMA a conclu 15 mémorandums d'accord et autres ententes sur l'échange de renseignements avec des autorités de régulation financière du Brésil (CVM), de Jersey, du Canada, des États-Unis (la Securities and Exchange Commission et la Commodity Futures Trading Commission), du Royaume-Uni (la Financial Services Authority), de l'île de Man, des Bermudes, de la Jamaïque, de Malte et du Panama. La CIMA présente également un mémorandum d'accord avec la Banque centrale brésilienne, ainsi qu'un mémorandum d'accord multilatéral avec huit autorités de régulation des Caraïbes.

### Affiliations de la CIMA à des instances réglementaires et normatives

- International Organisation of Securities Commissions
- Offshore Group of Banking Supervisors (OGBS)
- Caribbean Group of Banking Supervisors (CGBS)
- Association of Supervisors of Banks of the Americas (ASBA)
- International Association of Insurance Supervisors (IAIS)
- Offshore Group of Insurance Supervisors (OGIS)

### Normes internationales observées

- 40 recommandations (blanchiment de capitaux) + 9 recommandations spéciales (financement du terrorisme) du Groupe d'Action Financière (GAFI)
- Principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace
- Trust and Company Service Providers Working Group Statement of Best Practice (OGBS)
- Principes de base du contrôle dans les assurances (AICA)
- Principes de base pour la réglementation des marchés de valeurs mobilières (OICV)

Publiée en 2009, l'étude du Fonds monétaire international (FMI) sur la régulation financière aux îles Caïmans tire les conclusions suivantes :

- **Général** – « ...L'approche de la conformité est très forte aux îles Caïmans. Le régime de supervision de la CIMA est complet et incorpore les fonctions sur site et hors site en utilisant une approche et des techniques de supervision reposant sur les risques. »
- **Banque** – « ...La nouvelle méthodologie fondée sur les principes fondamentaux de Bâle (BCP) accorde plus d'importance... à garantir que les banques s'acquittent de leur devoir



de vérification et de vigilance. Les changements apportés récemment aux recommandations (Guidance Notes) ont été utiles. Ils mettent l'accent sur l'importance de l'application du droit de vérification et de diligence... »

- **Assurance** – « ...La présence des...intermédiaires professionnels... a contribué au développement des îles Caïmans en tant que centre majeur de captives de réassurance. L'efficacité de la supervision a été améliorée grâce à un manuel de réglementation formalisé... »
- **Fonds d'investissement et valeurs mobilières** – « ...Le cadre réglementaire pour les marchés des fonds d'investissement et des valeurs mobilières présente un degré élevé d'application des principes de l'OICV. Le secteur financier dispose d'un fournisseur de services dont la structure est sophistiquée et bien développée. »

Les rapports du FMI sont accessibles dans leur intégralité sur [www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2009/cr09323.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2009/cr09323.pdf).

Pour plus d'informations

Communications Section  
Financial Services Secretariat  
Tél. : +1 (345) 244 2278  
E-mail : [financepr@gov.ky](mailto:financepr@gov.ky)  
[www.caymanfinance.gov.ky](http://www.caymanfinance.gov.ky)

Février 2010